



DICRIM

Document d'Information
Communal

sur les

RISQUES MAJEURS

Mise à jour 2026



Appels téléphoniques



Porte à porte



Panneaux à messages variables (PMV)



Site internet de la commune



Ensemble mobile d'alerte (EMA)



Réseaux sociaux



Application mobile

OÙ SE RÉFUGIER EN CAS D'ÉVACUATION



Deux centres d'accueil et de regroupement sont prévus par la municipalité (CARE) :




- au château
Rue du château



- au centre socio-culturel Léopold Delmas
Avenue Yves Bessodes



LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :

Page		Page	
5	 Inondation	10	 Météorologique
6	 Feu de végétation	11	<ul style="list-style-type: none"> • Tempête • Neige / verglas • Grand froid
7	 Canicule	12	 Sismique
8	 Épidémiologique <ul style="list-style-type: none"> • Moustique tigre • Pandémie 		 Mouvements de terrains
9	 Sanitaire - Nitrates	13	 Nucléaire
	 Transport de matières dangereuses		 Radon
		14	 Attaque / attentat
			 Découverte de munitions, engins suspects

LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CatNat)

- 9 arrêtés CatNat Inondation et/ou coulée de boue



**Dans tous les cas,
respectez les consignes
de sécurité diffusées
par les autorités**

Votre sécurité, notre priorité

La sécurité de toutes et de tous constitue une priorité essentielle pour notre commune.

Parce que notre territoire est exposé à différents risques majeurs — qu'ils soient naturels, technologiques ou sanitaires — mais aussi menaces, il est nécessaire que chaque citoyen en ait conscience afin de savoir comment réagir lors d'une situation exceptionnelle.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour objectif de vous informer de manière claire et pratique. Vous y trouverez la présentation des principaux risques et menaces identifiés sur notre territoire, ainsi que les consignes à suivre afin de vous protéger vous et vos proches.

S'informer c'est anticiper et se préparer. Si le citoyen est le premier acteur de sa sécurité, la vigilance de chacun contribue à renforcer la sécurité collective et à limiter les conséquences des événements qui peuvent impacter le territoire.

La commune, en lien avec les services de l'État et les acteurs de la sécurité civile, œuvre quotidiennement pour anticiper et gérer ces situations. Mais la sécurité reste l'affaire de tous.

Je vous invite donc à prendre connaissance attentivement de ce document et à le conserver précieusement.



Frédéric TOUZELLIER
Maire de Générac



Mairie : 04 49 29 59 30



Nîmes Métropole : 04 66 02 55 55



Pompiers : 18 (ou 112 - urgence européenne)



SAMU : 15



Gendarmerie : 17



Police municipale : 04 49 29 59 34

Site internet commune : www.generac.frSite internet Préfecture : www.gard.frInforoute : www.inforoute30.frMétéo France : www.meteofrance.comVigicrues : www.vigicrues.gouv.fr

ici Gard Lozère : 90.2 FM



J'AGIS POUR MA SÉCURITÉ

TOUS RESPONSABLES
FACE AUX RISQUES, AGISSONS.Je constitue
mon kit
de sécurité

Radio à piles

Bougies ou
lampes de pocheNourriture
et eau potable

Médicaments



Vêtements


TOUS RESPONSABLES FACE AUX RISQUES, AGISSONS

Guide disponible sur le site internet de Générac ► Docuthèque / Vie quotidienne / Risques majeurs

Les Bons réflexes


AVANT


 Téléchargez l'application mobile "Comm'une Actu" sur votre smartphone

 Informez-vous sur le risque (mairie, Préfecture)

 Disposez d'un poste radio à piles

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX

 Protégez-vous et votre habitation. Fermez les portes, fenêtres, aérations, soupiraux

 Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages.

 Coupez les alimentations en électricité et en gaz

PENDANT

 Évitez tout déplacement inutile

 N'allez pas chercher vos enfants à l'école

 Ne téléphonez qu'en cas de besoin

 Sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE





 Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

APRÈS

 Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique

 Aérez et désinfectez les pièces

 Assurez-vous que l'eau du robinet soit potable

 Faites l'inventaire des dégâts. Prenez des photos et déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur



Les repères de crues ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.



5

LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une submersion temporaire, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'améliorer la résilience des populations, du territoire et des activités économiques.



⚠ Les secteurs les plus exposés

La commune est exposée aux inondations torrentielles avec phénomènes de ruissellement urbain. Elles sont provoquées par l'écoulement des eaux de pluie depuis le plateau des Costières et les puechs vers la plaine du Vistre. l'ensemble du territoire communal peut être impacté.



LE RISQUE FEU DE VÉGÉTATION

Un incendie de végétation est un feu non maîtrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine naturelle ou accidentelle, il peut se produire toute l'année, mais la période estivale est la plus propice. La propagation de l'incendie est principalement déterminée par le **type de végétation** (les landes, le maquis et la garrigue sont les formations végétales les plus exposées), les **conditions météo** (vent fort, forte chaleur, sécheresse) et le relief.



⚠ Les secteurs exposés

La zone à risque feu de végétation correspond à la zone d'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) (Massifs forestiers supérieurs à 4 ha et bande périphérique des 200m). La moitié sud de la commune est principalement concernée. Puech Cocon y représente l'interface forêt / habitation le plus sensible.

Les Bons réflexes



AVANT



Débroussailliez autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation. N'accolez pas à la maison des réserves de combustibles



Informez-vous sur le risque (mairie, Préfecture)



Prévoyez des moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...)



Consultez régulièrement la carte quotidienne du risque incendie via le QR code en haut de page



RAPPEL - En cas de vigilance ROUGE, l'accès aux massifs est INTERDIT

L'importance du débroussaillage

La prévention du risque incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de forêt. Vous êtes ainsi amenés à respecter les obligations de débroussaillage (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier). Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir, voire stopper la progression du feu.

*La zone de débroussaillage est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information, contactez la DDTM.

PENDANT

VOUS ÊTES SURPRIS PAR UN DÉPART DE FEU



Informez les pompiers



Fermez les volets, portes et fenêtres. Calfeutrez-les avec des linges mouillés



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation. Arrosez les abords.



Évitez tout déplacement inutile



Fermez les vannes de gaz et produits inflammables



Écoutez la radio (France Info, ici Gard Lozère)



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt. Ne sortez pas sans ordre des autorités.

Si vous êtes dans la nature, éloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.

APRÈS



Faites l'inventaire des dégâts. Prenez des photos et déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur



Aérez et désinfectez les pièces

Les Bons réflexes

AVANT



Pour les personnes les plus vulnérables, ces dernières sont invitées à se faire recenser auprès du CCAS de la commune



Avenue Yves Bessodes

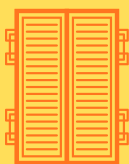
☎ 04 49 29 59 36

✉ ccas@generac.fr

PENDANT



BUVEZ DE L'EAU ET RESTEZ AU FRAIS



Fermez les volets le jour, aérez la nuit



Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage



Mouillez votre corps régulièrement



Écoutez la radio (France Info, ici Gard Lozère)

Si vous ne disposez pas de climatisation, sur ordre de la commune, vous avez la possibilité de vous rendre dans un centre d'accueil et de regroupement (CARE) : au *château* ou au *centre socio-culturel Léopold Delmas*



EN CAS D'URGENCE OU DE MALAISE, APPELEZ LE 15



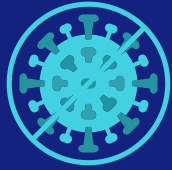
LE RISQUE CANICULE

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (**diurnes et nocturnes**) atteignent, **durant plusieurs jours**, des **valeurs nettement supérieures aux normales** saisonnières du département concerné. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour **les biens et la vie quotidienne** (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbaines).



DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS



LE RISQUE ÉPIDÉMIOLOGIQUE

Les risques sanitaires sont des risques à **court ou long terme** pouvant toucher une **grande part de la population**. Leur sévérité est très dépendante du vecteur de transmission et de la nature du contaminant. Il a pu être observé lors de la Covid-19 que ce type de risque peut nécessiter une réponse rapide et appropriée pour ne pas submerger les services de santé.



**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES
CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES
PAR LES AUTORITÉ**

Les Bons réflexes

MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre peut être porteur des virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika;



Éliminer les points
d'eau stagnants



Couvrir les réservoirs d'eau



Si des symptômes apparaissent, consultez votre médecin



PANDÉMIE

Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme.

Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du COVID 19).



Respectez les mesures d'hygiène recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique...)



Évitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faites vous tester.



Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.



En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, appelez votre médecin traitant ou le 15



LE RISQUE NITRATES

L'azote est un constituant de base de la matière vivante présent dans la nature sous différentes formes : ammonium, nitrites, **nitrate**s, azote gazeux, formes organiques. Les concentrations naturelles en nitrates dans les eaux souterraines sont de quelques milligrammes par litre. Depuis plusieurs années, les teneurs en nitrates augmentent dans les eaux, du fait des activités humaines, et accessoirement de facteurs naturels :

- entraînement de nitrates provenant de l'utilisation d'engrais vers les nappes phréatiques ou les cours d'eau par lessivage des sols, notamment avec des sols nus entre cultures,
- effluents agricoles (élevages), domestiques ou industriels,
- minéralisation des matières organiques du sol, puis entraînement par la pluie dans les sols nus,
- fixation de l'azote atmosphérique.



Le délégataire contacte par message vocal tous les abonnés



Restez informés de l'évolution sur les différents supports de communication mis en place par la commune



L'eau du robinet ne doit pas être consommée par les femmes enceintes ou allaitantes et les nourrissons de 0 à 18 mois.



La distribution de bouteilles d'eau est assurée par la commune aux femmes enceintes ou allaitantes et aux nourrissons de 0 à 18 mois sur présentation d'un justificatif (livret de famille, déclaration de grossesse).



LE RISQUE Transport de matières dangereuses

Le risque Transport de marchandises dangereuses est consécutif à un accident impliquant un transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc.). Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.



Confinez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Ne fumez pas. Évitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle



⚠ Les secteurs exposés

3 origines sont identifiées : desserte locale par voie routière (ensemble du territoire) - contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier (nord de la commune) et gazoduc (sud de la commune). Zone de danger de 50 m de part et d'autre des axes.



LE RISQUE TEMPÊTE

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel **des vents forts à violents** se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des **conséquences graves sur la population, les biens** : chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, ... **et l'environnement** : déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation,...



**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES
CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES
PAR LES AUTORITÉS**

Les Bons réflexes

AVANT



Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobilier de jardin, jeux d'enfants, objets divers)



Vérifiez le bon encrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons)



Fermez les portes, les fenêtres, les soupiraux et les volets



Dans la mesure du possible, rentrez chez vous



Coupez les alimentations en électricité et en gaz

PENDANT



Dans la mesure du possible, restez chez vous



Évitez tout déplacement inutile



N'intervenez pas sur les toitures



Écoutez la radio (France Info, ici Gard Lozère)



Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique



ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol



Faites l'inventaire des dégâts. Prenez des photos et déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur

LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Les Bons réflexes

11



LE RISQUE NEIGE / VERGLAS

Les chutes de neige et les phénomènes de verglas ou de pluies verglaçantes sont consécutifs à des précipitations qui se produisent lorsque les températures sont négatives ou proches de 0°C.

Elles peuvent entraîner la formation de phénomènes glissants sur les trottoirs et le réseau routier et une augmentation de poids sur les bâtiments et les infrastructures.

Ce phénomène a possiblement des conséquences graves pour la population (hypothermie, risque de fractures liées aux sols glissants, risque lié aux chutes de branches et toitures, etc.), les biens et la vie quotidienne (chutes des lignes électriques, perturbations des réseaux de transport, effondrement des toitures, chutes de branches...).



Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégagant la neige, en salant les trottoirs (évitiez de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gêner l'écoulement des eaux lors du redoux)



Évitez de circuler; en cas d'obligation de déplacement, munissez-vous d'équipements adaptés



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



Écoutez la radio (France info, ici Gard Lozère)

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉ



LE RISQUE GRAND FROID

Les périodes de grand froid restent exceptionnelles sur le territoire communal. Généralement mêlés à d'autres phénomènes météorologiques (neige, verglas...) les effets peuvent être dangereux pour la population et les infrastructures (canalisations, compteurs...)

À NE PAS FAIRE

- ▶ Évitez de vous déplacer, particulièrement les enfants, et les adultes de plus de 65 ans
- ▶ Ne faites pas trop d'efforts physiques ni d'activités à l'extérieur
- ▶ Ne consommez pas d'alcool : l'ébriété fait disparaître les signaux d'alerte liés au froid
- ▶ Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu
- ▶ Évitez de sortir le soir, il fait plus froid

À FAIRE

- ▶ Nourrissez-vous convenablement.
- ▶ Maintenez la température ambiante de votre domicile à un niveau convenable d'environ 19 degrés.
- ▶ Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, faites vérifier vos installations de chauffage et de production d'eau chaude,
- ▶ Assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations
- ▶ Isolez votre compteur d'eau, surtout s'il est posé en façade

SI VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT SORTIR

- ▶ Adaptez votre habillement : couvrez les parties du corps les plus sensibles au froid : les pieds, les mains, le cou, et la tête.
- ▶ De bonnes chaussures permettent d'éviter les chutes.
- ▶ Si vous devez utiliser votre voiture : prenez une couverture, un téléphone et vos médicaments habituels au cas où votre véhicule serait bloqué par la neige.
- ▶ Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, appelez le 15

AVEC UN NOURRISSON OU UN ENFANT

- ▶ Habillez-le chaudement et couvrez-le le plus possible.
- ▶ Lorsque vous vous déplacez, assurez-vous que votre enfant peut bouger régulièrement pour se réchauffer





LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est une secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques.

Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer des dégâts importants et mettre en danger des vies ainsi que générer des pertes économiques et des difficultés de communication.



Abritez-vous sous une table, loin des fenêtres



Après la secousse, coupez les réseaux.



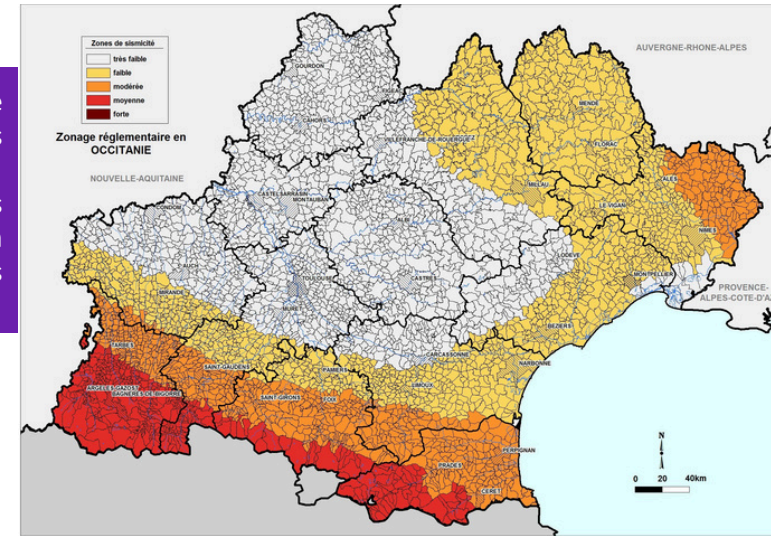
Ne fumez pas



À l'extérieur, éloignez-vous des constructions et des lignes électriques



Dès que vous le pouvez, rejoignez un point de rassemblement



**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES
CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES
PAR LES AUTORITÉ**



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque mouvement de terrain est consécutif à un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. On en distingue plusieurs types : chutes de blocs, effondrement, retrait-gonflement des argiles.

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de succession de périodes de gel/dégel.



Quittez rapidement les bâtiments



Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée



Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger



⚠ Les secteurs les plus exposés

L'ensemble du territoire communal est exposé au risque sécheresse / réhydratation des sols (retrait - gonflement des argiles - chute de blocs et effondrement).

La commune est classée en aléa faible.



LE RISQUE NUCLÉAIRE

Le risque Nucléaire représente **tous les rejets accidentels d'éléments radioactifs** à l'extérieur des conteneurs ou enceintes prévus pour les contenir. Les rejets peuvent se produire lors d'accidents de transport, lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments et lors de dysfonctionnement grave dans une installation nucléaire industrielle.

Selon l'exposition à la source radioactive, ce phénomène peut générer par irradiation (proximité de la source) ou contamination par l'atmosphère (air respiré) ou par les retombés au sol (aliments frais ingérés), **des conséquences graves et à long terme sur les personnes, les biens et sur l'environnement** (pollution des cultures et des sols irréversible, perte d'exploitation, augmentation des risques de cancers, décès, ...)



Écoutez la radio (France info, ici Gard Lozère) et respectez les consignes de sécurité



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



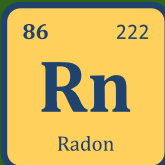
Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



Si nécessaire, distribution des comprimés d'iode par la commune aux personnes concernées



Les comprimés d'iode ne se prennent que sur ordre des autorités



LE RISQUE RADON

Qu'est ce que le Radon ?

On entend par risque radon, le risque sur la santé lié à l'inhalation du radon, gaz radioactif présent naturellement dans l'environnement, inodore et incolore, émettant des particules alpha. Il se désintègre pour former des particules solides, elles-mêmes radioactives et qui émettent un rayonnement alpha et bêta. Le radon représente le tiers de l'exposition moyenne de la population française aux rayonnements ionisants. Il résulte de la désintégration de l'uranium et du radium naturellement présent dans la croûte terrestre et est présent partout à la surface de la terre, particulièrement dans les roches granitiques et volcaniques. Le radon se disperse dans l'eau et l'atmosphère, ce qui en extérieur, n'est pas nocif pour la santé.

Où se trouve-t-il ?

Cela dépend des propriétés de la roche et du sol, et des caractéristiques des habitations. **Il devient dangereux lorsqu'il s'accumule dans des espaces clos**, notamment dans les bâtiments mal ventilés, des caves, ou des cavités. Selon la pression atmosphérique, le radon s'échappe plus ou moins du sol. En hiver, les intempéries accompagnées par des basses pressions atmosphériques sont plus nombreuses et de ce fait le radon est relâché plus rapidement dans l'air. C'est donc à ce moment de l'année que les rejets de radon sont les plus importants. Par ailleurs, c'est aussi à cette saison que les logements sont les plus confinés pour limiter l'infiltration du froid et que les habitants restent le plus à l'intérieur de leur domicile ; **l'exposition est donc la plus importante en hiver.**

Comment s'en prévenir ?

Mesuré en becquerel, lorsque la concentration en radon de l'air dépasse 300Bq/m³, des études doivent être menées pour déceler son(s) origine(s).

Selon les résultats de ce **dépistage** et des caractéristiques de l'habitation, les mesures concerneront **l'amélioration** :

- **de l'étanchéité** (limitation du transit du radon par le sol),
- **de la ventilation** (renouvellement de l'air),
- **du système de chauffage** (aspiration du radon).

Note :

Les travaux de réduction de l'exposition d'un bâtiment au radon peuvent faire l'objet d'une demande de financement auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat.

Liens utiles :

Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) : www.asnr.fr
Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) : www.anah.fr



LE RISQUE ATTENTAT

Pour agir contre le risque attentat, le gouvernement français à mis en place le **plan vigipirate**, qui se divise en 3 niveaux distincts permettant une réponse adaptée et une montée en puissance du dispositif. Les consignes en cas d'alerte pour la population sont de respecter les points suivants : "s'échapper", "se cacher", "alerter" selon ce qu'il vous est possible de faire.



S'ÉCHAPPER

- ▶ Localisez le danger pour vous en échapper
- ▶ Si possible aidez les autres personnes à s'échapper
- ▶ Ne vous exposez pas
- ▶ Alerte les personnes autour de vous et dissuadez-les de rentrer dans la zone de danger



SE CACHER

- ▶ Enfermez-vous et barricadez-vous
- ▶ Éteignez les lumières et coupez tous les appareils sonores
- ▶ Ne vous exposez pas



ALERTER

- ▶ Si vous êtes en sécurité, appelez les secours
- ▶ Donnez votre position et celle des agresseurs
- ▶ Précisez la nature de l'attaque (fusillade, arme blanche...)
- ▶ Précisez le nombre d'assaillants



Plus d'informations :
www.encasdattaque.gouv.fr



DÉCOUVERTE DE MUNITIONS, ENGIN SUSPECTS



Alertez les autorités
(Police municipale, Gendarmerie)



Ne touchez à rien



Balisez la zone



LES DÉMARCHES D'INDEMNISATION

1



Contactez votre assurance

2



Prenez des photos de votre sinistre

3



Ne jetez rien jusqu'à l'expertise

4



Déclarez le sinistre
(en recommandé, dans les 10 jours suivant le classement en catastrophe naturelle)



LES NIVEAUX DE RISQUES DU DÉCLENCHEMENT DU PCS*

*PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

PARTICULIER
Chaque citoyen doit être acteur de sa propre mise en sécurité



RISQUE COURANT

VIGILANCE NORMALE

RISQUE COURANT AVEC AU MOINS UN ÉVÈNEMENT NÉCESSITANT UNE ATTENTION SPÉCIFIQUE

VIGILANCE PARTICULIÈRE



RISQUE PARTICULIER NÉCESSITANT LA PRÉ-ALERTE OU ACTIVATION PARTIELLE DU PCS

VIGILANCE RENFORCÉE

Une situation à risque a été identifiée sur votre commune. Adaptez votre comportement en suivant les consignes des autorités



RISQUE PARTICULIER NÉCESSITANT LA MISE EN OEUVRE DE L'ENSEMBLE DU PCS

VIGILANCE MAXIMALE

Une situation à risque est confirmée. Mettez-vous en sécurité ainsi que votre famille et vos biens en respectant les consignes des autorités



APPELS D'URGENCE

Que dire lors d'un appel d'urgence ?



Précisez les motifs de votre appel



Renseignez un numéro de téléphone



Renseignez l'adresse du lieu d'intervention avec le plus de précision



Indiquez le nombre de victimes et leur état
En cas d'accident, le nombre de véhicules impliqués



[QUI APPELER ?]

EN CAS D'URGENCE UNIQUEMENT pour joindre gratuitement les secours 24h/24 (évitez de saturer les lignes téléphoniques)

112

URGENCE EUROPÉENNE

N° d'appel d'urgence : Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

15

SAMU

En cas de besoin médical urgent, en cas de malaise, coma, hémorragie, douleur thoracique, difficultés respiratoires, en présence d'un brûlé, en cas d'intoxication

114

PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

N° d'appel pour les personnes sourdes et malentendantes, victimes ou témoins d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. *Numéro accessible par fax et SMS*

17

POLICE SECOURS

Lorsque je suis en danger ou que je constate que quelqu'un est en danger :

- en cas de violences
- en cas d'agression
- en cas de vol à l'arraché
- en cas de cambriolage

18

POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou d'accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide



[INFORMEZ-VOUS]

Allez chercher les informations

RADIO

▶ **ici Gard Lozère**
90.2 FM



LES RISQUES

▶ georisques.gouv.fr



LA MÉTÉO

▶ vigicrues.gouv.fr
▶ meteofrance.com



PRÉFECTURE DU GARD



www.gard.gouv.fr



www.facebook.com/Prefet30

MAIRIE DE GÉNÉRAC



www.generac.fr



application mobile
"Comm'une Actu"



www.facebook.com/CommuneDeGenerac/

REJOIGNEZ LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE DE GÉNÉRAC



Pour tout renseignement, contactez le service communication de la commune :

☎ 04 49 29 59 30



communication@generac.fr

EN CAS DE DÉGATS (INCENDIE, INONDATION...) SIGNALEZ-VOUS EN MAIRIE